

Suppression de 87 postes dans le Grand Est : faisons reculer la Direction !

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi Grand Est a augmenté depuis 2014.

A fin septembre 2014, le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi (toutes catégories) dans les dix départements qui forment aujourd'hui le Grand-Est était de 494.730. A fin septembre 2018, ce nombre est de 510.770, soit une augmentation de 3,2 %. La précarisation galopante des emplois entraîne une augmentation des effectifs de la catégorie C (+35 % en quatre ans !). Ces inscrits ont énormément besoin de Pôle Emploi puisque, chaque mois, ils doivent déclarer leurs heures travaillées et le salaire perçu, Sur la base de ces déclarations et de leur bulletin de salaire, Pôle Emploi calcule chaque mois leur complément d'allocation.

Les recrutements de 2012 et 2013 (compensés à l'époque par une baisse des CDD) ne peuvent pas être évoqués pour motiver la suppression de 87 postes temps plein sur le Grand Est.

1 salarié sur 4 est inscrit à Pôle emploi.

6,6 millions d'inscrits toutes catégories à Pôle Emploi sur 25 millions de salariés en France. Le service public de l'Emploi (AFPA, Missions Locales, Pôle Emploi) n'est pas une question mineure. C'est l'affaire de tous. Nous appelons les élus des communes, départements et territoires de Région à refuser les suppressions de postes, voire les fermetures de sites Pôle Emploi. Car si nous laissons faire ce gouvernement, les effectifs de certaines agences, souvent les plus rurales, baisseront tellement que la question de la pérennité de ces sites sera posée.



La DR a prévenu qu'elle utilisera l'article 26 de la CCN.

Cet article permet d'allonger le trajet domicile-travail actuel d'un agent de 20km ou une demi-heure. Un agent qui fait actuellement 30 km pour travailler dans une agence rurale pourra donc se retrouver du jour au lendemain à 50 km de chez lui dans une agence urbaine.

La dématérialisation et la sous-traitance sont des échecs.

L'acharnement du Directeur Général a imposé ce qu'il appelle la « digitalisation » a causé une situation ubuesque où l'ensemble des offres d'emploi perd en crédibilité à cause de l'ouverture du site de Pôle Emploi à des escrocs, ou plus généralement d'employeurs peu scrupuleux qui enjolivent les offres qu'ils publient sans contrôle (par exemple les entreprises de travail temporaires qui annoncent des missions longues alors qu'il s'agit de contrats courts).

Les trop-perçus se multiplient à cause de la sous-traitance imposée du traitement des bulletins de salaire des travailleurs précaires. Les conseillers ont reçu l'interdiction de les traiter eux-mêmes alors qu'ils sont les mieux placés pour connaître les conséquences des erreurs de saisie puisqu'ils reçoivent ceux qui en sont les victimes !



POLE EMPLOI EN GREVE LE 20 NOVEMBRE



Le 20 novembre, faisons-nous entendre !

**Plus nous serons nombreux en grève, plus nous montrerons
notre détermination à lutter pour le service public de l'emploi et pour nos emplois.**